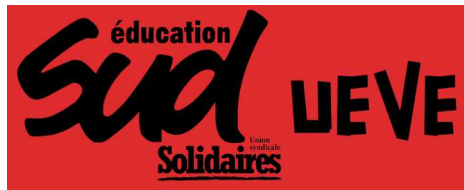


Section de l'Université d'Evry Val d'Essonne



L'UEVE et ses personnels doivent refuser d'appliquer la loi immigration !

Dénoncée par l'ensemble des organisations syndicales et étudiantes, les ONG, les associations de défense des droits des étranger·es ainsi que la Défenseuse de droits, la Loi Immigration de G. Darmanin a été adoptée le 19 décembre par les parlementaires de la majorité présidentielle, LR et le RN, main dans la main.

Cette loi xénophobe vise à instaurer une multitude de dispositions législatives contre les immigré·es. Dans notre secteur, cette loi ferme les portes de l'université et des organismes de recherche en introduisant des régressions intolérables pour les droits des étranger·es et notamment pour les étudiant·es, mais aussi pour les salarié·es de nos établissements. Elle renforcera la précarité des personnes étrangères vivant en France.

Pour les étudiant·es étranger·es, cette loi durcira les conditions d'accès à l'enseignement supérieur et la recherche avec notamment :

- le dépôt d'une caution de retour obligatoire pour pouvoir étudier,
- l'inscription dans le code de l'éducation de frais de scolarité différenciés 16 fois plus élevés pour les étudiant·es et doctorant·es étranger·es hors UE,
- le contrôle accru et la possibilité de retrait de la carte de séjour portant la mention "étudiant",
- le contrôle renforcé des visas long séjour,
- la mise en place de quotas d'étudiant·es étranger·es.

Cette loi est une rupture majeure pour notre pays. Les universités et les organismes de recherche doivent rester des lieux d'accueil et d'émancipation pour toutes et tous, sans conditions de nationalité ou préférence nationale.

Pour nos organisations, il n'est pas possible de voir ces dispositions appliquées aux étudiant·es et personnels étranger·es, comme il n'est pas possible que l'ensemble de cette loi, qui reprend les thèses et les revendications historiques de l'extrême droite comme la préférence nationale, soit mise en œuvre.

Nos organisations syndicales appellent :

- **La présidence de l'UEVE à refuser d'appliquer cette loi, et en particulier la mise en place des cautions de retour et des frais de scolarité différenciés ;**
- **Les responsables de filières et services de scolarité à refuser de participer à la mise en place des quotas d'étudiant·es étranger·es. ;**
- **Les enseignant·es à refuser de mettre en œuvre tout type de contrôle accru des étudiant·es étranger·es. Les même règles doivent s'appliquer à tou·tes les étudiant·es ;**
- **Tous les personnels et étudiant·es à participer aux mobilisations à venir contre la loi immigration, notamment aux mobilisations prévues à Paris :**

Manifestations dimanche 14 et 21 janvier

(Pour le 14/01 : Départ 15h Place de la République)